



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du col de l'utérus

Question écrite n° 98609

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'intérêt de mettre en place, pour les jeunes femmes, un bilan gynécologique pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. Un suivi gynécologique des jeunes femmes contribue à mettre en oeuvre la vaccination HPV, qui permet de réduire l'infection des femmes par le cancer du col utérin et est gratuite avant l'âge de 23 ans. Un suivi gynécologique annuel limite en outre les risques d'échecs contraceptifs (en France, 72 % des IVG sont réalisées sur des femmes qui étaient sous contraception). Or les jeunes femmes rencontrent des difficultés pour accéder aux soins, comme l'ont souligné un rapport des députées Bérengère Poletti, Valérie Boyer et Guénhaël Huet et une récente enquête sur la santé des femmes. Ainsi, 23 % des étudiantes déclarent avoir renoncé à des soins dans les six derniers mois et seulement 38,3 % d'entre elles ont consulté un gynécologue. Il faut dire que le montant d'une consultation chez un spécialiste (25 € en secteur I) est dissuasif pour de nombreuses jeunes femmes. 60 % des étudiants ont recours à la complémentaire santé de leurs parents. La mise en place de bilans gynécologiques pris en charge à 100 % par l'assurance maladie permettrait de lever l'obstacle financier. Le coût est estimé à 20 millions d'euros par an, dans l'hypothèse d'une participation de 800 000 jeunes femmes. Il pourrait être supporté par le fonds national d'action sanitaire et social de la caisse nationale d'assurance maladie (article R. 262-1 du code de la sécurité sociale). Elle souhaite savoir quelles suites le Gouvernement prévoit de donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98609

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 657

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)